

Irak: Une utilisation répandue de la torture et de mauvais traitements

Hans von Sponeck: Nous lançons d'abord et avant tout un appel à la conscience des gouvernements et à celle de la société civile, mais aussi à leur obligation de ne pas tolérer l'impunité plus longtemps.

Le Centre International de Genève pour la Justice (GICJ) participe à l'examen périodique de l'Irak lors de la prochaine 55ème session du Comité des Nations Unies contre la Torture (CAT), du 27 Juillet au 14 Août 2015. GICJ a soumis son rapport au Comité contre la Torture exprimant sa grave préoccupation à propos de l'utilisation répandue et continue de la torture par les différents acteurs dans le pays.

GICJ a rassemblé de nombreuses preuves de torture dans le pays. Il a à maintes fois porté ces preuves à l'attention du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. GICJ salue l'examen de la pratique de la torture en Iraq préparé par le Comité contre la torture, et espère que le comité sera en mesure de mettre en place toutes les actions en son pouvoir afin de chercher à mettre fin à l'usage de la torture en Irak.

Dr. Hans-Christof von Sponeck, ancien assistant du Secrétaire général de l'ONU et président du Centre International de Genève pour la Justice, a déclaré que la situation actuelle en Irak, où les acteurs étatiques et d'autres ont aujourd'hui encore la possibilité de torturer en toute impunité, représente la continuité des actes similaires perpétrés par les forces Américaines après l'invasion de 2003.

Le rapport explique comment la Convention des Nations Unies contre la Torture et les Conventions de Genève ont été violées en Irak depuis de nombreuses années à la fois par les organisations mais également par les gouvernements. Dans ce contexte, GICJ tient à souligner que l'occurrence de telles pratiques de torture a été reconnue et détaillée dans le rapport sur la torture de Décembre 2014 du Sénat américain. M. von Sponeck a ajouté et a souligné que le monde ne peut pas oublier la photo de l'homme qui a été encagoulé et qui a reçu d'importants chocs électriques dans la prison d'Abou Ghraib. « J'ai interviewé cette victime de la torture à Kuala Lumpur en 2012 et je sais de son récit personnel comment il a été torturé. Il a été aussi également reconnu que de telles tortures n'étaient pas l'acte humiliant d'un seul soldat. Ces pratiques ont été démontrées et admises au plus haut niveau, et aujourd'hui les coupables doivent tous être tenus pour responsables. »

M.von Sponeck a lancé un appel à la conscience et au sens moral des gouvernements et de la société civile, afin que d'une voix commune ils proclament: ". Nous ne voulons plus accepter l'impunité"

Le rapport officiel présenté par le gouvernement irakien au comité de l'ONU apparaît nettement insuffisant au regard de la situation sur le terrain. Le rapport met en évidence les diverses garanties contenue dans la législation irakienne contre la torture, mais n'aborde pas le fait que le système judiciaire irakien n'est pas conforme à la fois à la législation domestique mais également au droit internationale. GICJ estime que ce qui est fondamental est non seulement l'existence de lois qui interdisent la torture, mais surtout que les mesures adéquates pour assurer la mise en œuvre de ces interdictions soient prises.

Pour bien comprendre la situation en Irak, il est essentiel de souligner que la torture en Irak n'est pas seulement utilisée par un groupe distinct d'acteurs étatiques. Plusieurs autorités mènent des campagnes qui finissent souvent par des enlèvements et des détentions illégales qui impliquent généralement l'utilisation de la torture. Celles-ci comprennent des unités de police, les forces de sécurité, les services de renseignement et des unités de l'armée irakienne ainsi que des groupes criminels, qui tous utilisent la torture comme moyen d'intimidation.

Si on considère également les actions des milices, la situation est encore plus dramatique. Il y a plus de 50 milices en Irak qui pratiquent toutes des arrestations, la détention, la torture et dans de nombreux cas, des exécutions sommaires.

GICJ estime que le problème persistant de la torture et des actes relatifs tels que les détentions illégales, les procès inéquitables et les exécutions sommaires, exige un effort international concerté en vue de son élimination. La torture est une question d'une haute importance en raison de sa capacité pénétrer et à se répandre à tous les autres aspects de la vie sociale. Un système judiciaire qui dépend, accepte et se base sur des confessions obtenues sous la torture n'est pas celui qui sert la population. GICJ estime que les origines de la torture en Irak doivent être examinées. C'est par cela que nous pouvons remettre en contexte la situation en Irak aujourd'hui. Il faut trouver et appliquer une stratégie qui mette la pression sur le gouvernement irakien et les autres partis pour mettre fin à l'usage de la torture une fois pour toute.

M.von Sponeck a conclu en disant que les efforts doivent se poursuivre pour trouver une instance judiciaire, un tribunal, prêt à entendre les nombreux cas de torture et d'autres mauvais traitements qui ont eu lieu en Irak et ailleurs "pour réaliser la justice, dédommager les victimes et pour la réhabilitation urgemment nécessaire du droit international".

- **Le rapport soumis par le GICJ au Comité contre la Torture (en anglais) :**

http://www.gicj.org/CAT_55_session_GICJ_Report_Iraq/GICJ_Report_Iraq_Torture_07_2015.pdf



French translation by Ms. Valérie de Chambrier, Cultural Management Consultant and GICJ collaborator.